



**FEDERATION DES SOCIETES DE TIR
FRANCOPHONES DU BRABANT
A.S.B.L.**

REGLEMENT INTERCLUBS

**UN MATCH INTERCLUB EST UN MATCH AMICAL
2016**

1° CHAPITRE : Organisation.

1. Le Calendrier des rencontres est élaboré par le comité de la F.S.T.F.B.
2. Les équipes inscrites se rencontreront, l'une et l'autre en deux manches, se déroulant dans les installations de chacune d'entre-elles.
3. L'heure et le jour des rencontres modifiées, s'effectuant dans le club visité, seront communiqués à la F.S.T.F.B. qui En tiendra compte dans la mesure du possible pour élaborer le calendrier des matchs définitifs.
4. La rencontre débutera à l'heure prévue par le club visité, elle se terminera obligatoirement trois heures après.
5. La rencontre aura lieu le jour fixé par le calendrier, toutefois :
 - a) Il est permis d'un commun accord entre les clubs d'avancer le jour et l'heure de la rencontre. Cet accord doit être conclu au moins huit jours ouvrables avant la rencontre et les deux clubs doivent en faire par à la F.S.T.F.B. au plus tard trois jours avant la date fixée au calendrier.
 - b) Il n'est pas permis de retarder une rencontre. Seule la F.S.T.F.B. peut décider de reporter une rencontre et seulement en cas de force majeure.
6. La feuille de résultats en trois exemplaires fournie par la F.S.T.F.B. sera remplie en caractères d'imprimerie lisible :
 - L'original (blanc) : destiné à la F.S.T.F.B. et expédié au plus tard quarante huit heures après la rencontre.
 - 1^{ère} copie (bleu) : destinée au club visiteur.
 - 2^{ème} copie (jaune) : destinée au club visité.
7. Retard, absence et forfait de l'équipe visiteur :
 - a) retard : **15** minutes après l'heure officielle du début de la rencontre, si aucun représentant du club visiteur n'est présent, l'équipe visitée peut commencer le match.
 - b) absence et forfait : **60** minutes après l'heure officielle du début de la rencontre, si aucun représentants du club visiteur N'est présent, l'équipe visitée poursuivra le match et le club visiteur sera déclaré forfait.Les cibles de match ne seront **PAS** jaugées, **ELLE DEVRONT ETRE ENVOYEEES AU DELEGUE ORGANISATION ET ARBITRAGE**, qui communiquera les résultats ultérieurement.
8. Retard, absence ou forfait de l'équipe visitée : **15** minutes après l'heure officielle du début de la rencontre, si celle-ci ne peut avoir lieu pour causes diverses, l'équipe visitée sera déclarée forfait. Le capitaine de l'équipe visiteur actera l'absence de l'équipe visitée sur la feuille de résultat en trois exemplaires.
 - L'original destiné à la F.S.T.F.B. est expédié immédiatement après le constat de forfait.
 - 1^{ère} copie destinée au club visité et déposée dans la boîte aux lettres de celui-ci.
 - 2^{ème} copie destinée au club visiteur.La F.S.T.F.B. décidera de la dates à laquelle le club visiteur effectuera sans adversaires le match déclaré forfait. Celui-ci aura lieu en présence d'un délégué de la F.S.T.F.B.
9. Ne sont pas considérés comme forfait : le retard et l'absence qui sont dus à certaines circonstances atmosphériques (Par exemples verglas généralisé, neige, inondations etc....) annoncés à la radio ou à la télévision. Les capitaines avertiront immédiatement la F.S.T.F.B. qui décidera de la remise du match.
10. Une commission, composée de quatre capitaines d'équipe d'interclubs et du délégué O et A, sera compétente pour juger les cas de pénalité qui ne sont pas prévus dans le présent règlement.

II° CHAPITRE : Déroulement des épreuves

1. Les matchs se disputeront dans les disciplines suivantes :
 - a) pistolet 10M – calibre 4,5 m/m.
 - b) carabine 10M – calibre 4,5 m/m.
 - c) carabine libre 25M – calibre 22Lr
 - d) pistolet 25M – calibre 22Lr ou 32 swlwc ou 38 wc/swc.
2. Le règlement I.S.S.F. sera d'application pour toutes les disciplines à l'exception des points suivants :
 - a) pistolet 10M – le match s'effectue sur 200 points soit 20 plombs.
 - b) carabine 10M – le match s'effectue sur 200 points soit 20 plombs.
 - c) carabine libre 25M – le match s'effectue sur 200 points soit 20 balles, tenue légère exigée sauf chaussure.
 - d) pistolet 25M – le match s'effectue sur 200 points soit 20 balles
- 3 Chaque club peut aligner par discipline une ou plusieurs équipes
4. Le nombre de participants (par équipe) ne pourra en aucune façon dépasser 14 tireurs par rencontre.
5. Un tireur ne peut appartenir par discipline qu'à une seule équipe, celle pour laquelle il aura effectué son premier match de la saison. Aucune dérogation ne sera accordée.
6. Un tireur dont le club principal ne participe pas aux interclubs peut participer aux interclubs sous les couleurs d'un autre club à la condition qu'il soit membre de cet autre club et qu'il en fasse, à la demande du club adverse, la preuve.
7. Au début de la saison, les capitaines d'équipes sont désignés
8. La (Les) cible(s) de match avec le(s) carton (s) d'essais seront remises au tireur avant l'entrée de celui-ci au pas de tir
- 9 Le tireur doit obligatoirement effectuer son tir en présence d'un tireur de l'équipe adverse.
10. Le tireur ne peut recevoir aucune aide durant toute la durée de son tir.
11. Seul la présence des tireurs et responsables est autorisée au pas de tir.
12. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté des tireurs et des capitaines, le match devrait être interrompu, les équipes en présence conviendraient d'une date en accord avec la F.S.T.F.B. pour continuer la suite de la rencontre.
13. Les membres du comité de la F.S.T.F.B. ont le droit d'assister aux rencontres et le devoir de faire respecter le présent règlement.
14. Les cas qui ne sont pas prévus par le présent règlement seront étudiés par la F.S.T.F.B.

III CHAPITRE Sécurité.

1. Tous les tireurs qui participeront aux interclubs devront OBLIGATOIREMENT être affilié à la F.S.T.F.B.
2. Le tireur sera toujours muni de son permis de détention d'arme et E.C.J. (extraits de casier judiciaire).
Ce document n'est pas requis pour le pistolet et carabine à air.
3. Le tireur est tenu de respecter non seulement le règlement I.S.S.F. en matière de sécurité mais aussi tout règlement local de police affiché dans le stand.

IV CHAPITRE Règles particulières.

1. Pistolet 10M

- a) Les cibles auront les dimensions de 17x17 cm minimum et seront numérotées par ordre croissant (1, 2,3,...)
- b) Deux impacts maximum seront tirés par cible de match.
- c) Chaque série comportera dix cibles de match et une cible d'essais.
- d) Les cibles seront fournies par le club visité.
- e) Le temps limite de trente cinq minutes sera attribué au tireur pour effectuer son tir, y compris les essais.

2. Carabine 10M à air

- a) Les cibles auront les dimensions de 8x8 cm minimum et seront numérotées par ordre croissant (1, 2,3,...)
- b) Un impact maximum sera tiré par cible de match.
- c) Chaque série comportera vingt cibles de match et deux cibles d'essai.
- d) Les cibles seront fournies par le club visité.
- e) Le temps limite de trente cinq minutes sera attribué au tireur pour effectuer son tir, y compris les essais.

3. Carabine Libre 25M

- a) La cible aura les dimensions de 55x42 cm et sera numérotée.
- b) Cinq impacts maximum seront tiré par visuel.
- c) Chaque série comportera une cible de match composée de quatre visuels et deux visuels d'essais.
- d) Les cibles seront fournies par le club visité.
- e) Le temps limite de trente cinq minutes sera attribué au tireur pour effectuer son tir, y compris les essais.
- f) Dix balles d'essais seront autorisées.

4. Pistolet 25M.

- a) Les cibles auront les dimensions de 50x50 cm minimum et seront numérotées par ordre croissant (1, 2,3,...)
- b) Dix impacts maximum seront tirés par cible de match.
- c) Chaque série comportera deux cibles de match et une cible d'essai.
- d) Les cibles seront fournies par le club visité.
- e) Le temps limite de trente cinq minutes sera attribué au tireur pour effectuer son tir, y compris les essais.
- f) Dix balles d'essai seront autorisées.
- g) Le poids de la détente ne pourra être inférieur à 1.000 grammes.

5. Remarque : .par discipline, lors d'un match, les cibles devront obligatoirement :

- a) Avoir les mêmes dimensions.
- b) Avoir la même teinte, brillance

V CHAPITRE Arbitrage et contrôle des cibles.

1. Les capitaines désignés au chapitre II alinéa 7 devront veiller à la stricte application du règlement des interclubs.

2. D'un commun accord et aussitôt que possible, ils pourront commencer le contrôle des cibles.

3. En cas de désaccord entre les contrôleurs au sujet d'un impact douteux, il sera fait appel à l'arbitrage d'une tierce personne. Si aucun accord n'est possible l'ensemble des cibles du match seront remises au délégué organisation et arbitrage de la F.S.T.F.B. qui jugera souverainement.

4. Les jauges réglementaires non munies de loupes sont seules autorisées par le comité de la F.S.T.F.B.

1. Jauges dites extérieures pour le pistolet à air et la carabine à air
2. Jauge calibre .22 pour le pistolet 25M et la carabine libre 25M
3. Pour le pistolet 25M calibre 32 et 38 **le cordon doit être entames.**

VI CHAPITRE Résultats.

Aura gagné la rencontre l'équipe qui aura réalisé le plus haut point en additionnant le résultat des quatre meilleurs tirs.

VII CHAPITRE Classement.

1. Deux classements seront établis

- a) classements par équipes.
- b) Classements individuel.

2. classements par équipes :

Il sera attribué après chaque match :

- a) Deux points à l'équipe gagnante.
- b) Zéro points à l'équipe perdante.
- c) Un point en cas d'égalité entre deux équipes (match nul)

L'addition des points donnera le classement final.

En cas d'égalité entre deux équipes, les points suivants seront suivis dans l'ordre, jusqu'au départage des deux équipes :

- a) Nombre de victoires,
- b) La somme des points des matchs victorieux,
- c) La somme des points de tous les matchs.

En cas de nouvelle égalité, les équipes seront classées à égalité et la place suivante ne sera pas attribuée.

3. Classement individuel :

Tous les tireurs participant aux interclubs seront classés sur la somme des points des cinq meilleurs matchs qu'ils auront tiré durant la saison.

VIII CHAPITRE Réclamations.

1. pour être recevable toute réclamation devra répondre aux conditions suivantes :

- a) La réclamation devra être signifiée au plus tard quarante huit heures après la date du match.
- b) La feuille de match devra accompagner la réclamation et ne pourra pas être signée par le capitaine d'équipe qui aura introduit la réclamation.
- c) Les cibles devront être conformes au présent règlement.

2. Les réclamations seront examinées par le comité de la F.S.T.F.B. lors de la première réunion qui suit la date du match.

3. les équipes concernées par une réclamation seront informées de la suite qui sera donnée à celle-ci.

.....